

Département de HAUTE SAONE  
Ville de VALLEROIS LORIOZ

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation : 22 juin 2016

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 10  
en présence : 8  
votants : 9

**L'an 2016, le 4 juillet à 20 H 30**

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents :

**PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André, **CRIQUI** Pierre  
**CUISANCE** François, **GOUHENANT** Marie-Thérèse, , **VARLET** Christelle

Absent excusé : **MARTIN** David,

**PETIET** Frédéric procuration donné à **CHOPARD-LEONARD** André

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

**Objet : Avenant demande de subvention DETR - Construction toilettes sèches (20160704D001)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
donne son accord :

- pour le projet d'installation de toilettes sèches en complément du projet aménagement dont le budget sera de 22 678.00 euros H.T.

sollicite l' aide financière DETR pour ce montant supplémentaire

Le montant global de l'opération s'élève donc à

Projet initial : 30 955.80 euros

Projet complémentaire : 22 678.00 euros

-----  
**Montant total du projet : 53 633.80 euros**

autorise le maire :

- à engager toutes les démarches utiles pour demander les subventions .
- à lancer les procédures de marché et de consultations.
- à signer tous les documents afférents.

Pour tous les équipements, la collectivité s'engage à donner un accès prioritaire aux élèves du pôle éducatif et aux personnes à mobilité réduite.

La commune s'engage à prendre en charge par l'autofinancement une baisse éventuelle de subvention.

**Objet : décision modificative n°1 budget assainissement révision de crédit (20160704D002)**

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 61523 : ENTRETIEN RESEAUX		500.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	500.00 €	

**Objet : désignation du coordonnateur communal (20160704D003)**

Le Maire informe son Conseil que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Il convient de désigner un coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DESIGNE** Madame COMBET Danièle adjoint administratif première classe de la commune pour assurer les fonctions de coordonnateur communal.

A ce titre, durant cette période, elle sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la liaison avec les services de l'INSEE.

**Objet : Modification des limites de l'agglomération RD 121 au PR 0+265 (20160704D004)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour étendre de sept mètres côté rond point - Echenoz la limite d'agglomération sur la RD 121.
- 

**Objet : Contrat d'entretien et maintenance avec l'entreprise THIEULIN (20160704D005)**

Après étude des différentes propositions de contrat de maintenance des pompes de relevage et de refoulement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise THIEULIN 4 Route de Besançon – ZI de la Louvière – 25840 PIREY
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat d'entretien et maintenance ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Objet : Prix de vente au m2 d'une partie de la parcelle communale ZI 58 zone 1AUX ET 1AU (20160704D006)**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente partielle du terrain communal cadastré ZI 58 au prix de 8 euros le m2. sous réserve du permis de construire et des prêts.
- 

**Objet : Vente de la parcelle communale 400 située en partie sur le commune de Vellefaux (20160704D007)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la parcelle de terrain communal référence cadastrale 400 située pour 12ares 33ca sur la commune de Vellefaux et pour 0a 40ca sur la commune de Vallerois au prix de 30 euros le m2

**Objet :Reprise du terrain CRIQUI à la Grange Besson (20160704D008)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de reprendre le terrain de Madame CRIQUI cadastré ZI 16 La Grange Besson d'une superficie de 4 ares 53 ca pour l'euro symbolique.

**Objet :Convention de maitrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat d'eaux de Vellefaux - Extension du réseau d'eau potable Chemin du Rougelot (20160704D009)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le Syndicat d'eaux de Vellefaux afin de desservir un lotissement et de viabiliser deux parcelles ainsi que tous les documents s'y rapportant

**Objet :révision du PLUI simplifié du Chanois (20160704D010)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au Conseil communautaire de faire une révision du PLUI simplifié du Chanois

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

GAUTHIER Monique	PAGANI Damien	GARDIENNET Corinne	CHOPARD-LEONARD André
CRIQUI Pierre	CUISANCE François	GOUHENANT Marie-Thérèse	MARTIN David
PETIET Frédéric	VARLET Christelle		